



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 30 novembre 2023

#### **Réaction du préfet de la Vienne au jugement du tribunal administratif de Poitiers sur la procédure de retrait des subventions de la ville de Poitiers et de Grand Poitiers à l'association Alternatiba**

Le préfet prend acte du jugement et se satisfait que le tribunal fasse droit à sa demande d'examen de la légalité de l'attribution d'une demande de subvention au regard des dispositions du contrat d'engagement républicain (CER), conformément à la position du Conseil d'État.

Soucieux de préserver l'ordre public, le préfet a pris ses responsabilités en demandant aux deux collectivités de retirer leurs subventions dès que la nature des ateliers a été connue, et a déferé leur refus de procéder au retrait quelques jours avant les violences de Sainte-Soline (79) d'octobre 2022.

Le juge administratif a toutefois considéré que dans le cadre du « Village des alternatives » organisé par l'association Alternatiba les 17 et 18 septembre 2022, la formation de désobéissance civile ainsi que l'atelier pratique dénommé « on passe à l'action » autour de l'opposition aux réserves agricole de stockage d'eau, n'ont pas conduit l'association à « *entreprendre ou inciter à entreprendre des actions violentes ou de nature à troubler gravement l'ordre public* ». Le tribunal administratif considère que « *si lors du débat du 17 septembre [...] le porte-parole de Bassines Non Merci et le référent « Eau » de la confédération paysanne de la Vienne ont revendiqué et encouragé des actions de désobéissance civile sur le chantier de Sainte-Soline [...], ces propos n'ont pas été tenus par des dirigeants, salariés, membres ou bénévoles de l'association Alternatiba Poitiers et ils ne peuvent être regardés comme des provocations à la haine ou à la violence envers quiconque que l'association aurait implicitement cautionnées* ».

Le préfet rappelle que ces déferés portaient uniquement sur le financement public d'un événement contenant des ateliers de formation de désobéissance civile, et non pas sur les libertés d'expression et d'association, puisque le « Village des alternatives » a pu se dérouler librement.

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)

